



# Occuper l'espace public

La présence de personnes à la rue est perçue par l'opinion publique et les riverains comme étant de plus en plus durable et massive. Les sentiments ambivalents qu'elle suscite – compassion et rejet mêlés – renvoient à la complexité des enjeux : Peut-on vivre dans la rue ? A quoi sert l'espace public ? Dans quelle mesure peut-on se l'approprier ? Quelles sont dans cet espace les frontières de la liberté de chacun ?

## Etat des lieux

L'espace public est le lieu de vie des sans abri. Pour dormir, ils occupent les lieux publics chauffés, les gares, les stations de métro, les centres commerciaux, les entrées d'immeubles ou encore les lieux ouverts : les bancs publics, les trottoirs, les jardins. Ils utilisent l'espace public pour faire la manche, source essentielle de revenus, et investissent les lieux de passage, les quartiers de commerces, les églises, les cinémas, les bouches de métro, etc. Certaines personnes sont visibles. D'autres au contraire restent invisibles, en particulier des femmes qui cherchent à échapper à la violence.

En dehors des centres-villes, les personnes sans abri occupent les interstices urbains, s'installent sous les bretelles d'autoroute, dans les terrains vagues, les lieux en déshérence, etc. Le visage familier est surtout urbain, mais le phénomène existe aussi en milieu rural, de manière mal connue.

Certaines personnes sans abri tentent aussi de transformer l'espace public, pour recréer un semblant de "chez soi". Ce sont les tentes de *Médécins du Monde* et des *Enfants de Don Quichotte* qui, en alertant l'opinion publique, donnent l'illusion de recréer un peu d'espace privé. Ce sont les espaces habités sous le périphérique parisien où un canapé récupéré, une table, un réchaud reconstituent un foyer. Ce sont aussi des baraque-

ments de fortune, cartons ou autres matériaux, qui symbolisent cette privatisation de l'espace.

Les sans abri ont perdu leur logement ou n'en ont jamais eu. Ils considèrent la rue comme un lieu qui appartient à tous. Et pourtant, si l'espace public est par définition un espace ouvert, il n'est pas pour autant accessible à tous. La tendance en France, mais aussi en Europe, est de restreindre l'accès et l'utilisation de l'espace public, et en particulier le centre ville, aux sans abri. Par exemple, et sous prétexte d'aménagement urbain, on développe des équipements dissuasifs : remplacement des bancs publics par des sièges où l'on ne peut pas s'allonger <sup>(1)</sup>. Ces mesures interrogent sur la nature de l'espace public et sur le degré de liberté qu'il offre.

Certaines municipalités prennent des mesures visant à éloigner les sans abri des centres villes, par des arrêtés anti-mendicité et anti-squat, voire même récemment par l'utilisation de produits répulsifs... Elles ont à entendre des voix opposées, à gérer des intérêts divergents et elles se trouvent parfois démunies. Les conflits autour de la gestion de l'espace public viennent souvent mettre en lumière l'absence, au niveau local, de solutions adaptées aux besoins des personnes sans abri.

(1) "Evolution des profils des personnes sans domicile : conflit, exclusion extrême du logement et utilisation de l'espace public", rapport de la Feantsa, novembre 2006, [www.feantsa.org](http://www.feantsa.org).

## Les mesures anti-mendicité

« Il est toujours quelque part, dans chaque gare SNCF, dans chaque station de métro, ce placard interdisant, entre autres, la mendicité dans "trains, gares, cours et stations". Bien sûr, le règlement, on ne l'applique pas systématiquement. Oh, pas par largesse d'esprit, non. Simplement, son application stricte déborderait vite les énergies flicardières... Alors, ce règlement, on se le garde par-devers soi. Bien au chaud. On en use à discrétion. Un peu quand ça chante. A la tête du client... L'important est que la licence juridique existe qui permette, selon l'humeur, de tolérer, d'expulser, de verbaliser ».

*Le sang nouveau est arrivé, l'horreur SDF, Patrick DECLERCK, 2006.*

## Les questions

---

- ♦ Dans quelle mesure a-t-on le droit de vivre dans la rue ?
- ♦ Faut-il aménager la rue ?

- ♦ Comment l'organisation de l'espace urbain favorise ou entrave l'aide apportée aux sans abri ?

## Les experts

---

- ♦ **Pedro MECA**, fondateur et administrateur des "Compagnons de la nuit".
- ♦ **Stéphane RULLAC**, éducateur spécialisé, anthropologue et ethnologue.

- ♦ **Elisabeth SLEDZIEWSKI**, philosophe.

### Sources bibliographiques

#### Pour aller plus loin...

- *Evolution des profils des personnes sans domicile : conflit, exclusion extrême du logement et utilisation de l'espace public*, rapport de la Feantsa, novembre 2006, [www.feantsa.org](http://www.feantsa.org).
- *Evolution du rôle de l'Etat : exclusion liée au logement ou exclusion pure et simple ? Le contrôle de l'espace public*, rapport de la Feantsa, novembre 2006, [www.feantsa.org](http://www.feantsa.org).
- *La ville dissuasive, l'envers de la solidarité avec les SDF*, Daniel TERROLLE, revue *Espaces et sociétés*, Erès 116-117, 2004, [www.espacesetsocietes.msh-paris.fr](http://www.espacesetsocietes.msh-paris.fr).
- *La criminalisation des personnes sans abri*, été 2007, Feantsa.
- *L'urgence sociale, une problématique qui s'aggrave et exige une attention urgente*, rapport de la Feantsa, 2005.

<http://sans-abri.typepad.fr/>

### Contacts :

Sylvaine VILLENEUVE : 01 48 01 82 32 / 06 63 66 11 24 / [sylvaine.villeneuve@fnars.org](mailto:sylvaine.villeneuve@fnars.org)

Valérie FUCHS : 01 43 67 94 38 / 06 62 49 64 85 / [vafuchs@wanadoo.fr](mailto:vafuchs@wanadoo.fr)